

**DELIBERATION N° 19/215 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU PARC DE VOIRIE**

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Laura FURIOLI à M. Paul LEONETTI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

ETAIENT ABSENTS : MM.

François-Xavier CECCOLI, Michel GIRASCHI, Petr'Antone TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2019-32 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 juin 2019,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (39 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (18), « Corsica Libera » (11), « Partitu di a Nazione Corsa » (10), 21 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Per l'Avvene » (10), « Andà per dumane » (6), et « La Corse dans la République » (5)),

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Parc de la voirie présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le Compte de Gestion présenté par le Payeur de Corse.

Les mouvements en dépenses et en recettes s'établissent comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	176 110,65	0,00	176 110,65	8 419,46	139 507,81	147 927,27
FONCTIONNEMENT	3 092 780,24	139 507,81	3 232 288,05	3 268 890,89	0,00	3 268 890,89
REALISATION TOTALE	3 268 890,89	139 507,81	3 408 398,70	3 277 310,35	139 507,81	3 416 818,16

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2018	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	176 110,65	147 927,27	- 28 183,38	- 8 419,46	- 36 602,84
Dont 1068		8 419,46			
Fonctionnement	3 232 288,05	3 268 890,89	36 602,84	0,00	36 602,84
TOTAL DU BUDGET	3 408 398,70	3 416 818,16	8 419,46	- 8 419,46	0,00

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Administratif de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ACTE que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **36 602,84 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement de **- 36 602,84 €**.

ACTE que le résultat des comptes de la Collectivité est un excédent de **0,00 €**.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité